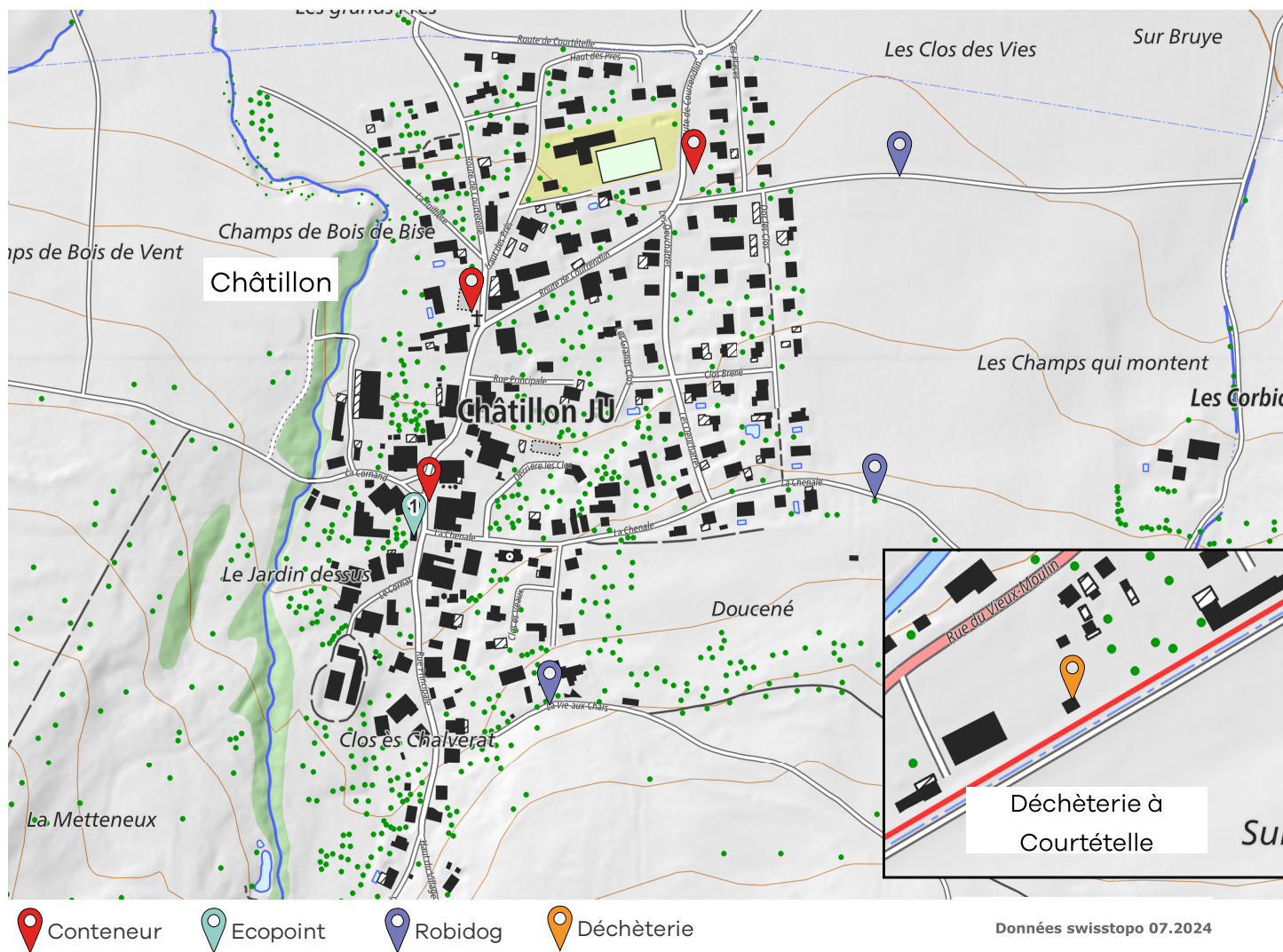




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Châtillon (JU)





Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Mon AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

1 - Hangar des pompes / Rue principale 12 : textiles et chaussures.

Ma DÉCHÈTERIE

Déchèterie à Courtételle / Vieux Moulin : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, dosettes de café, huiles, PET, textiles, piles, cendres de bois, ferraille, sagex, appareils électriques et électroniques, TV, ampoules et néons, petits inertes.
Ouverture le lundi matin de 9h à 11h30, le mercredi après-midi de 14h à 17h30 et le samedi matin de 8h à 12h00.

Lien par QR-Code

Lien sur le site internet



Contact et infos

Administration communale

Route de Courrendlin 3
2843 Châtillon
+41 32 422 37 17
secretariat@chatillon.ch
www.chatillon.ch

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (rappel).

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

3. Ramassage des déchets verts

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne sont plus ramassés dès le 1er janvier 2022. Seuls les fagots ficelés sont encore ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Châtillon (JU)

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1			3
J	1 Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V	2 Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27	25	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Châtillon (JU)

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD

Utiliser des sacs à ordures officiels à déposer dans les conteneurs semi-enterrés. Les sacs hors des points de collecte ne seront pas ramassés.



Aérosols

A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'alu à la déchèterie si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer sans étiquette à la déchèterie.



Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00. Met-Fer SA à Delémont (payant) (032 421 40 20) / Caritas à Delémont / à la déchèterie.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères.



Bois

A déposer avec les déchets encombrants combustibles.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer à la déchèterie.



Carton propre

A déposer à la déchèterie.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie.



Cendres de bois

Les cendres FROIDES sont à éliminer à la déchèterie. (Si > 1m3 : doivent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Déchets compostables ménagers

Fleurs, fruits, légumes, gazon, marc café, repas cuits SANS VIANDE, OS et POISSON, vieux pain, déch. de jardin, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envah., litières, cendres.



Déchets encombrants combustibles

Tout objet recyclable ou pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas considéré comme un déchet encombrant combustible et ne sera pas ramassé. Oter les parties métalliques. Voir site www.seod.ch.



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer à la déchèterie.



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières
Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94.
Interdit de les enterrer.



Emballage cadeau

A éliminer avec les ordures ménagères.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchèterie.



Flacons en plastique avec bouchon

A déposer à la déchèterie, dès 1,5 l. Sinon, à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé. Par les points de vente.



Huiles minérales et végétales

A déposer à la déchèterie.



Médicaments

A rapporter aux points de vente.



Papier

A déposer en paquets ficelés à la déchèterie.



Peintures

K+S Entsorgung - Delémont, tél. 032 423 16 62. Les horaires sont disponibles sur le site internet www.jura.ch/env, au bureau communal ou sur le site internet de la commune.



PET

Uniquement bouteilles à boisson en PET. A déposer à la déchèterie.



Piles et accumulateurs

A ramener aux points de vente ou à la déchèterie.



Plastiques agricoles payants

A déposer contre paiement à la décharge de Boécourt, au Moulin de Vicques, dans les centres de tri ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).



Pneus

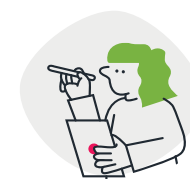
A rapporter aux points de vente.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas sans viande, os et poisson, vieux pain, fromage, pâtes. Avec les déchets compostables ménagers. Os, viande, poisson. A introduire dans un sac taxé.

Les types de déchets



Robidog

Les déjections canines doivent être ramassées avec les sachets adaptés. Veuillez déposer les sachets dans les poubelles vertes prévues à cet effet.



Sagex

Le sagex blanc et propre est à déposer à la déchèterie.



Textiles et chaussures

A la déchèterie.
Lors des collectes de textiles.
Au point de collecte Hangar des pompes Châtillon.



Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00 ou aux BKW.



Verre

A déposer à la déchèterie.

LA NATURE N'EST PAS NOTRE POUBELLE, **RESPECTONS-LA!**



Les résultats de la valorisation énergétique de vos déchets incinérables

La production moyenne des déchets incinérables en suisse :

240 kg ordures ménagères (sac taxé)

100 kg encombrants et autres

25 kg boues de STEP

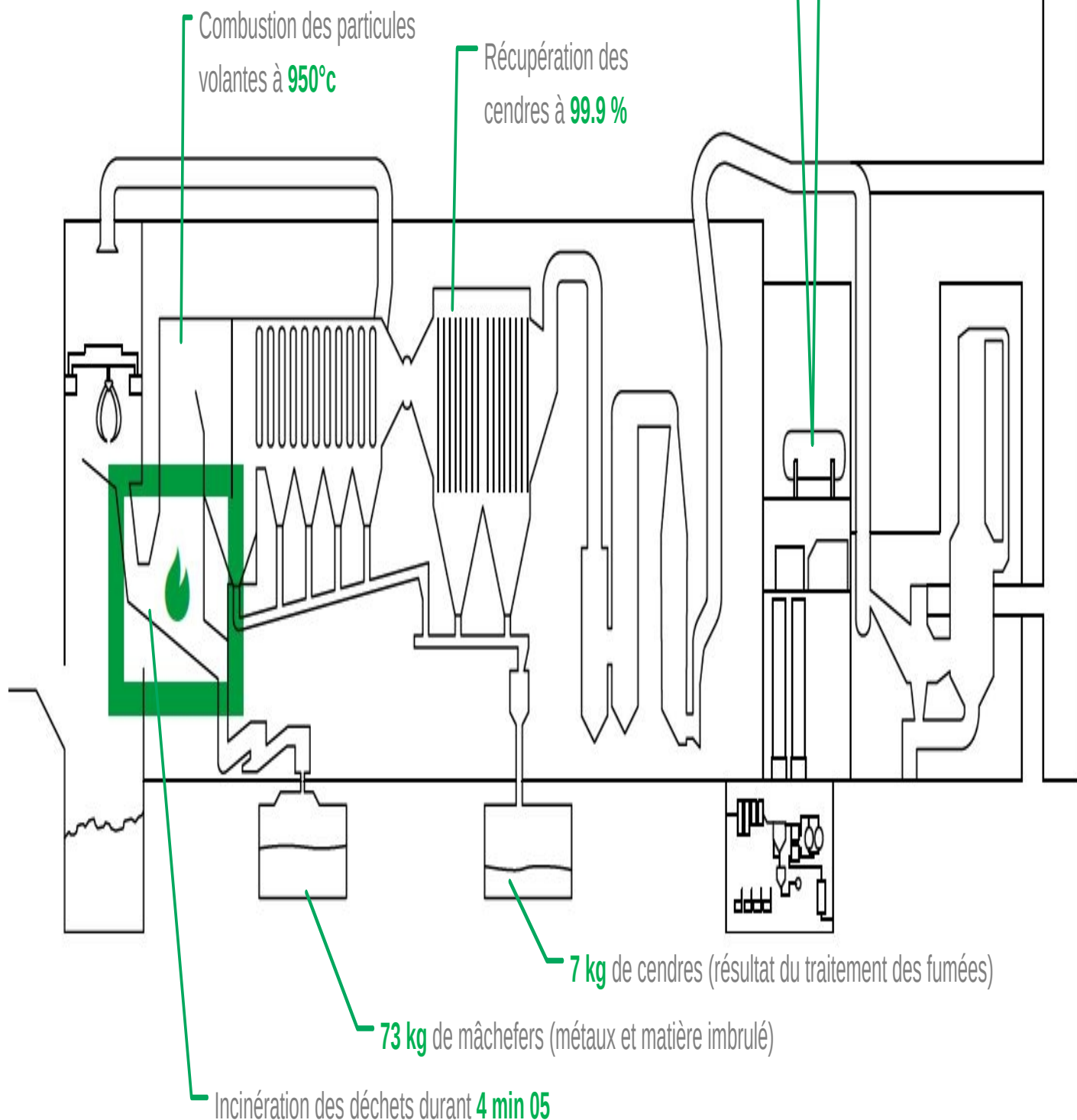
Evacuation de l'**azote** et de la **vapeur d'eau**

Electricité
40 000 MWh/an

Chauffage
30 000 MWh/an

Combustion des particules
volantes à **950°C**

Récupération des
cendres à **99.9 %**



Ces chiffres peuvent varier en fonction de la composition / Inscrivez-vous prochainement à une de nos visites, pour découvrir notre entreprise